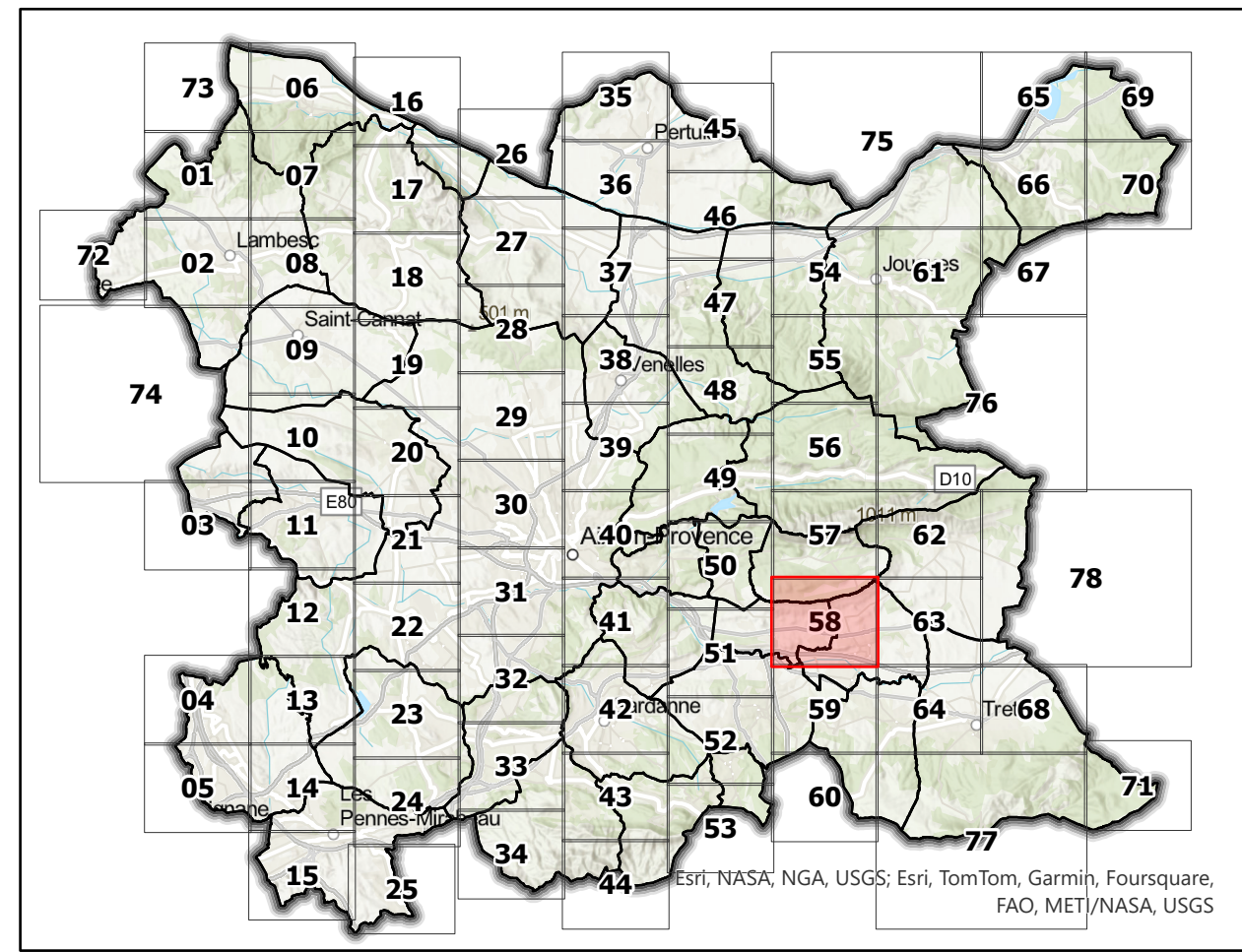


# Règlement - Pièces graphiques

## 4.2-A Zonage - Planche 58



PLUi du Pays d'Aix approuvé le 05 décembre 2024

1/5 000 format A0  
Fond de plan : DGFIP cadastre

- URBANISME**
- Zonage
  - OAP sectorielle
  - Périmètre d'attente de projet
  - Zone de bonne desserte (ZBD)
  - Périmètre d'offre suffisante de stationnement
  - Zone non aedificandi
- APPLICATION LOI LITTORAL**
- Bande des 100m
  - Espace proche du rivage
- ORDONNANCEMENT, FORME URBAINE**
- Zone d'implantation
  - Marge de recul
  - Linéaire d'implantation
  - Linéaire de gabarit avec hauteur réglementée
  - Linéaire d'ancrage des façades
- EQUIPEMENTS ET RESEAUX**
- Emplacement réservé
  - Liaison piétonne
- PATRIMOINE NATUREL**
- Espaces boisés classés
  - Espaces boisés classés littoral
  - Terrains cultivés
  - Plantations à réaliser
  - Espaces protégés au titre de mesures compensatoires
  - Espaces non bâtis nécessaires au maintien des continuités écologiques
  - Masses boisées
  - Parcs et jardins
  - Ripiphyles
  - Arbre remarquable isolé
  - Alignement d'arbres d'intérêt
  - Hales
- PATRIMOINE BÂTI**
- Bastide
  - Éléments bâtis ponctuels
  - Linéaire patrimonial
  - Domaine remarquable
  - Ensemble bâti
  - Ensemble paysager
  - Jardin
  - Séquence urbaine
  - Abords de route paysagère
- CHANGEMENT DE DESTINATION**
- Bâtiment pouvant changer de destination
- FOND DE PLAN**
- Bâtiment
  - Parcelle
  - Limites communales

